

question pour mon partiel de civil

Par **candix**, le **06/01/2006** à **18:56**

hello

je me pose une petite question sur mon sujet probable de partiel

la prof a été absente 2 fois ce qui nous a fait loupé 6h de cours

elle n'en a rattrapé aucune et résultat notre deuxième partie de cours qui concerne les incapacités n'est composée que d'un chapitre préliminaire de présentation et d'une page recto verso sur le début des incapacités du mineur

il me manque donc tout le reste sur l'incapable mineur plus tout sur l'incapable majeur


j'ai lu ce que j'avais dans mon bouquin et on a abordé ces sujets en TD mais pas de manière très poussée

à votre avis la prof va-t-elle nous interroger sur ce qu'on a pas vu ??

Par **Talion**, le **06/01/2006** à **19:00**

Ca serait vache de sa part...

Néanmoins je te déconseille l'impasse. Lis un bouquin rapidement, et jette un coup d'oeil aux articles du Code Civil concernant l'incapacité, ce qui achèvera de te rassurer.

Tu sais, dans les premières années, presque tout ce qu'il faut retenir pour les examens figure dans le Code, que cela soit dans les articles ou les notes de jurisprudence. Le reste, c'est le fameux "esprit juridique", avec lequel tu es censée venir aux examens 

Bon courage.

Par **candix**, le **06/01/2006** à **19:09**

merci de tes encouragements  

j'espère qu'elle est plus sympa aux exams qu'en cours car elle fait un peu "supérieure"

:))

Image not found or type unknown

on a le droit au code civil donc meme si je fais la dissert (si il y en a une) ca va m'aider je

pense Image not found or type unknown

Par **Talion**, le **06/01/2006** à **19:11**

Le tout c'est de prendre l'habitude de réviser vos partiels de civil en lisant le Code Civil en même temps, parce que cela vous permet de voir ce qu'il faut vraiment apprendre par coeur

et ce qui est écrit dans le code (et ainsi gagner du temps et éviter de stresser). Image not found or type unknown

Par **candix**, le **06/01/2006** à **19:13**

:))

c'est pas bete Image not found or type unknown

:))

c'est vrai que dans le cours on fait de nombreuses références au code Image not found or type unknown

:))

merci du conseil Image not found or type unknown

Par **Talion**, le **06/01/2006** à **19:54**

:wink:

C'est l'évidence même Image not found or type unknown. Tout ce que vous devez savoir est écrit dans le Code, y compris pour vos dissertations.

Quel que soit le sujet que vous choisissez, le premier réflexe une fois le choix effectué, c'est

d'ouvrir le Code à la page "index" Image not found or type unknown

Par **candix**, le **06/01/2006** à **20:10**

:))

vu sous cet angle la moyenne semble facile à obtenir, on verra lundi Image not found or type unknown

Par **sabine**, le **06/01/2006** à **20:25**

[quote="candix":36py6qd5]vu sous cet angle la moyenne semble facile à obtenir, on verra

lundi Image not found or type unknown [/quote:36py6qd5]

:lol:

Qui a dit que c'était difficile le droit??!! Image not found or type unknown Si tu travailles et que tu as une bonne
:roll:

mémoire normalement c'est bon Image not found or type unknown

Par **candix**, le **06/01/2006** à **20:39**

:))

en fait je trouve pas ça dure mais apres ca depend de la correction aussi Image not found or type unknown si tu tombe
sur une peau de vache qui te mets pas tes points parce que j'ai pas tourné la phrase comme

elle le voulait t'es mal et pourtant ce que tu as fait c'est bon Image not found or type unknown

:))

certains trucs seront acceptés par des profs et pas par d'autres Image not found or type unknown

:))

enfin je croise les doigts Image not found or type unknown

Par **Disturbed**, le **07/01/2006** à **16:46**

Je n'aurais pas été en temps de partiel, je t'aurais résumé volontier mon cours sur les incapacités.dsl. mais bonne chance à toi !!!

Par **candix**, le **07/01/2006 à 17:27**

:wink:

:))

c'est pas grave Image not found or type unknown en tout cas merci et bonne chance aussi pour tes partiels Image not found or type unknown

Par **Disturbed**, le **07/01/2006 à 17:45**

Merci, pour l'instant ça se passe bien, j'ai reçu mes plus grosses matières, bien que mardi et mercredi arrive l'histoire du droit, et le droit constitutionnel, deux matières qui me plaisent,

mais j'ai peur.... Image not found or type unknown lol

Par **candix**, le **07/01/2006 à 17:51**

moi j'ai passé le constit et l'histoire des institutions (matiere que j'ai prise en TD)

j'ai le civil lundi et il me restera institutions administratives et histoire contemporaine, pour ces deux matieres ca se passe à l'oral alors c'est plus angoissant

Par **Talion**, le **07/01/2006 à 17:58**

[quote="candix":3q7bukxm]l'histoire des institutions (matiere que j'ai prise en TD)
[/quote:3q7bukxm]

:wink:

Excellent choix Image not found or type unknown

Par **Disturbed**, le **07/01/2006 à 17:59**

Bah moi j'ai passé l'anglais, le droit civil, l'introduction au droit, et l'outil informatique... Tout c'est bien passé, j'espère tellement avoir mon semestre lol, ...

Pour nous, Candix, à St étienne, il n'y a que les rattrapages qui se font à l'oral au premier

semestre.

Par **candix**, le **07/01/2006 à 18:02**

:))

merci Image not found or type unknown

le sujet était : le roi de France est empereur en son royaume
c'était un adage qu'on avait casé dans un coin en TD au sujet de la souveraineté donc si on n'avait pas révisé ...

il y avait également un texte de Jean de Terre Vermeille il me semble, sur les lois fondamentales : règles de masculinité, primogéniture, indisponibilité etc...

j'ai eu 16 en TD (2 mini dissert à faire en 2h: les obligations du vassal et le roi de France ne tient de nul) donc théoriquement ça devrait aller vu que je ne pense pas m'être plantée

Par **deydey**, le **07/01/2006 à 18:51**

nous en histoire des institutions on est directement inscrit en td! et l'histoire politique contemporaine ce n'est que 3 ou 4 questions auxquelles il faut répondre en 1h30! et les institutions administratives, judiciaires et européennes c'est un QCM en 1h!

sinon j'ai aussi les courants de pensée en économie à passer avec un QCM en 1h-1h30!

en tout cas j'aime beaucoup l'histoire des institutions! j'aime beaucoup l'histoire tout court!
pour mon partiel d'histoire des institutions nous avons eu droit à un texte (que l'on faisait en TD en 1h30) et le texte était de Philippe de Beaumanoir, les coutumes de Beauvaisis!

voili voilou

Par **candix**, le **07/01/2006 à 18:58**

nos matières nous c'est :

Droit constit : CM + TD

Droit civil : CM + TD

Histoire des institutions: CM + TD si choisi

Institutions administratives: CM + TD si choisi

et en option on avait le choix entre:

Histoire contemporaine
Economie politique
Sociologie politique

Par **Talion**, le **07/01/2006** à **21:07**


Candyx : j'aurais eu du mal à choisir le sujet à traiter...

[quote="deydey61":3eer6kxx]

en tout cas j'aime beaucoup l'histoire des institutions! j'aime beaucoup l'histoire tout court!
pour mon partiel d'histoire des institutions nous avons eu droit à un texte (que l'on faisait en TD en 1h30) et le texte était de Philippe de Beaumanoir, les coutumes de Beauvaisis!

[/quote:3eer6kxx]

:D

Ta passion pour l'histoire est tout à ton honneur  Quel extrait de Beaumanoir avez-vous eu ?

Par **Disturbed**, le **07/01/2006** à **23:23**

[quote="candix":2k11cjhe]nos matieres nous c'est :

Droit constit : CM + TD

Droit civil : CM + TD

Histoire des institutions: CM + TD si choisi

Institutions administratives: CM + TD si choisi

et en option on avait le choix entre:

Histoire contemporaine

Economie politique

Sociologie politique[/quote:2k11cjhe]

Nous dans notre fac on a:

Droit Constitutionnel CM + TD

Droit Civil CM + TD

Histoire du Droit CM

Introduction générale au droit CM + TD

Outil informatique CM

Anglais TD

Mais rien à choisir, c'est qu'en seconde année qu'on aura des choix à faire.

Par **deydey**, le **08/01/2006** à **13:51**

[quote="Talion":1wj5tn99]Candyx : j'aurais eu du mal à choisir le sujet à traiter...

[quote="deydey61":1wj5tn99]

en tout cas j'aime beaucoup l'histoire des institutions! j'aime beaucoup l'histoire tout court! pour mon partiel d'histoire des institutions nous avons eu droit à un texte (que l'on faisait en TD en 1h30) et le texte était de Philippe de Beaumanoir, les coutumes de Beauvaisis!

[/quote:1wj5tn99]

:D

Ta passion pour l'histoire est tout à ton honneur  Quel extrait de Beaumanoir avez-vous eu ?[/quote:1wj5tn99]

celui là :

[i:1wj5tn99]1043. Cependant, le roi est souverain par dessus tous et a, de plein droit, la garde générale de tout le royaume, par quoi il peut faire tous les établissements qu'il lui plaît pour le commun profit et ce qu'il établit doit être tenu. Ainsi, il n'y a nul si grand au dessous de lui qui ne puisse être traduit en sa cour pour déni de justice ou pour faux jugement et pour tous les cas qui touchent le roi. Et parce qu'il est souverain par dessus tous, c'est lui que nous nommons quand nous parlons de cette souveraineté qui n'appartient qu'à lui [...].

1512. Nul ne peut faire un nouvel établissement..., ni de nouveaux marchés, ni de nouvelles coutumes, sauf le roi dans le royaume de France ou sauf en temps de nécessité. En effet, chaque baron, en temps de nécessité, peut faire mettre en vente les denrées de ses sujets..., mais il ne peut faire de nouveaux marchés ni de nouvelles coutumes sans le consentement du roi. Le roi, en revanche, peut bien le faire quand cela lui plaît et quand il voit que c'est le commun profit, ainsi qu'on le voit chaque jour, lorsque le roi donne une nouvelle coutume à certaines villes ou à certains barons qui sont à lui ou de ses sujets, ou encore pour refaire des ponts, des chaussées, des églises ou d'autres commodités publiques : tandis que le roi peut le faire dans tous les cas, les autres que le roi ne le peuvent pas.

1513. Il faut savoir que si le roi fait un quelconque établissement pour le commun profit, il ne doit pas porter atteinte aux droits acquis ni à ceux qui adviennent avant le moment où l'établissement entre en vigueur. Mais dès lors qu'il est publié, on doit l'observer fermement pour le temps qu'il est commandé de le faire, perpétuellement, ou temporairement. Quiconque le transgresse s'expose alors à l'amende qui est établie par le roi ou son conseil : car quand il fait un établissement, il taxe d'amende ceux qui iront contre cet établissement ;

1515. S'il en est ainsi que le roi peut faire de nouveaux établissements, il doit bien prendre

garde toutefois à ne les faire que pour une cause raisonnable, pour le commun profit et par grand conseil et, spécialement à ne pas les faire contre Dieu ou contre les bonnes mœurs. Car s'il agissait ainsi - laquelle chose, ce qu'à Dieu ne plaise, n'arrivera jamais - ses sujets ne devraient pas lui obéir, car chacun doit par dessus tout aimer et redouter Dieu de tout son cœur et pour l'honneur de la Sainte Eglise et seulement après son seigneur terrestre. Ainsi chacun doit d'abord faire ce qui relève du commandement de Notre Seigneur dans l'espoir d'avoir le don des biens célestes et ensuite seulement obéir au seigneur terrestre selon ce qu'il faut faire relativement aux possessions temporelles. [/i:1wj5tn99]

:)

il n'était pas trop dur comme texte! Image not found or type unknown

en ce qui nous concerne les matières sont les suivantes en première année :

droit civil : CM +TD

droit constit : CM + TD

histoire des institutions : CM + TD

IAJE : CM

courants de pensée : CM

informatique : CM + TD (pour ceux qui l'ont choisi)

histoire politique contemporaine : CM

et au deuxième semestre les TD seront pour le droit constit, le droit civil, introduction historique au droit ou relations internationales, anglais ou espagnol ou allemand !

voilà

Par **Talion**, le **08/01/2006** à **14:06**

[quote="deydey61":1nzbijj]celui là :

[i:1nzbijj]1043.Cependant, le roi est souverain par dessus tous et a, de plein droit, la garde générale de tout le royaume, par quoi il peut faire tous les établissements qu'il lui plaît pour le commun profit et ce qu'il établit doit être tenu. Ainsi, il n'y a nul si grand au dessous de lui qui ne puisse être traduit en sa cour pour déni de justice ou pour faux jugement et pour tous les cas qui touchent le roi. Et parce qu'il est souverain par dessus tous, c'est lui que nous nommons quand nous parlons de cette souveraineté qui n'appartient qu'à lui [...].

1512. Nul ne peut faire un nouvel établissement..., ni de nouveaux marchés, ni de nouvelles coutumes, sauf le roi dans le royaume de France ou sauf en temps de nécessité. En effet, chaque baron, en temps de nécessité, peut faire mettre en vente les denrées de ses sujets..., mais il ne peut faire de nouveaux marchés ni de nouvelles coutumes sans le consentement du roi. Le roi, en revanche, peut bien le faire quand cela lui plaît et quand il voit que c'est le commun profit, ainsi qu'on le voit chaque jour, lorsque le roi donne une nouvelle coutume à certaines villes ou à certains barons qui sont à lui ou de ses sujets, ou encore pour refaire des ponts, des chaussées, des églises ou d'autres commodités publiques : tandis que le roi peut le faire dans tous les cas, les autres que le roi ne le peuvent pas.

1513. Il faut savoir que si le roi fait un quelconque établissement pour le commun profit, il ne doit pas porter atteinte aux droits acquis ni à ceux qui adviennent avant le moment où l'établissement entre en vigueur. Mais dès lors qu'il est publié, on doit l'observer fermement pour le temps qu'il est commandé de le faire, perpétuellement, ou temporairement. Quiconque le transgresse s'expose alors à l'amende qui est établie par le roi ou son conseil : car quand il fait un établissement, il taxe d'amende ceux qui iront contre cet établissement ;

1515. S'il en est ainsi que le roi peut faire de nouveaux établissements, il doit bien prendre garde toutefois à ne les faire que pour une cause raisonnable, pour le commun profit et par grand conseil et, spécialement à ne pas les faire contre Dieu ou contre les bonnes mœurs. Car s'il agissait ainsi - laquelle chose, ce qu'à Dieu ne plaise, n'arrivera jamais - ses sujets ne devraient pas lui obéir, car chacun doit par dessus tout aimer et redouter Dieu de tout son cœur et pour l'honneur de la Sainte Eglise et seulement après son seigneur terrestre. Ainsi chacun doit d'abord faire ce qui relève du commandement de Notre Seigneur dans l'espoir d'avoir le don des biens célestes et ensuite seulement obéir au seigneur terrestre selon ce qu'il faut faire relativement aux possessions temporelles. [/i:1nzbijj]

:)

il n'était pas trop dur comme texte! Image not found or type unknown

[/quote:1nzbijj]

Alors là !!!! Que Dieu soit témoin ! (et les autres membres du forum aussi...) Deydey a eu comme sujet d'examen un texte de Beaumanoir.. Qui a mis en ligne le 2 janvier une méthodologie d'histoire du droit ? => bibi !

Et quel texte avais-je choisi ? => Exactement le même !

<http://juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=2195>

Si seulement j'avais eu autant de chance pour deviner les sujets d'examens quand j'étais

étudiant Image not found or type unknown

Par **sabine**, le **08/01/2006 à 19:32**

:o

Je m'incruste dans le sujet pour dire que nous on a pas histoire des institutions Image not found or type unknown

Au 1er semestre j'ai eu
Droit constitutionnel CM+TD
Introduction au droit/droit civil CM+ TD
Economie CM
Sociologie politique Cm

+ anglais et méthodologie en Td

:)

Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **08/01/2006** à **19:59**

Nous on avait introduction historique au droit, histoire critique politique contemporaine,

histoire des institutions et histoire des institutions antillaises. Je m'incruste aussi Image not found or type unknown

Mais c'était mal préparé pour des soucis de budget, certaines matières étaient enseignées en fonda alors qu'il n'y avait pas de TD. En tout cas je me suis régalée, excepté histoire critique contemporaine.

Par **candix**, le **08/01/2006** à **20:03**

he ho les gens !!! ya pas d'incruste

:D

:D

c'est open bar dans mon post Image not found or type unknown tout le monde est invité Image not found or type unknown

Par **sabine**, le **08/01/2006** à **20:35**

[quote="candix":qz5gk38w]he ho les gens !!! ya pas d'incruste

:D

:D

c'est open bar dans mon post Image not found or type unknown tout le monde est invité Image not found or type unknown [/quote:qz5gk38w]

:lol:

Ouاییiiis! Alors je continue tant que je suis lancée! Image not found or type unknown

Au 2ème semestre j'ai droit civil, droit constitutionnel, histoire du droit et relations internationales.

:)

+ anglais et informatique Image not found or type unknown

Par **Disturbed**, le **09/01/2006** à **00:02**

Nous au second semestre

Droit Civil

Droit Constitutionnelle

Histoire du Droit

Relations internationales

Systèmes juridiques contemporains

Economie

+

Par **jeeecy**, le **09/01/2006** à **00:49**

[quote="candix":2d022oyz]he ho les gens !!! ya pas d'incruste

:D

:D

c'est open bar dans mon post  tout le monde est invité  [quote:2d022oyz]

open bar c'est vite dit qu'est-ce qu'on boit?

:arrow:

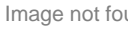




 ok je sors...

:arrow:

:lol:

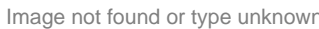
:lol:

:lol:

 et très très loin    

Par **mathou**, le **09/01/2006** à **01:11**

:lol:

Continue d'avancer dans ta sortie, Jeeecy, on te voit encore 

Par **Talion**, le **09/01/2006** à **01:21**

:D

L'ambiance est bonne et l'entente est cordiale...c'est bien Image not found or type unknown

Par **Disturbed**, le **09/01/2006** à **10:41**

Non l'ambiance est nul, on est totalement en hors sujet, je demande l'intervention d'un

modérateur Image not found or type unknown je plaisante bien sure...

Par **jeeecy**, le **09/01/2006** à **11:02**

[quote="Disturbed":27umgyi3]Non l'ambiance est nul, on est totalement en hors sujet, je

demande l'intervention d'un modérateur Image not found or type unknown je plaisante bien

sure...[/quote:27umgyi3]

ah oui tu plaisantes Image not found or type unknown

:lol:

moi aussi je peux plaisanter avec le bouton modération Image not found or type unknown

:arrow:

Image not found or type unknown ok la encore je m'en vais tres loin

Par **Yann**, le **09/01/2006** à **11:49**

[quote="jeeecy":7xrrkt6i]
open bar c'est vite dit qu'est-ce qu'on boit?
[/quote:7xrrkt6i]

Bon c'est bien parce que c'est toi, mais que ça ne devienne pas une habitude, on est entre

gens sérieux ici Image not found or type unknown

[img:7xrrkt6i]http://smileys.sur-la-toile.com/repository/Boissons/0077.gif[/img:7xrrkt6i][img:7xrrkt6i]http://smileys.sur-la-toile.com/repository/Boissons/0077.gif[/img:7xrrkt6i][img:7xrrkt6i]http://smileys.sur-la-toile.com/repository/Boissons/0077.gif[/img:7xrrkt6i][img:7xrrkt6i]http://smileys.sur-la-toile.com/repository/Boissons/0077.gif[/img:7xrrkt6i]

En plus l'éléphant ça devrait te plaire...

Par **Talion**, le **09/01/2006** à **12:37**

[quote="Yann":2wktbo9f]En plus l'éléphant ça devrait te plaire...[/quote:2wktbo9f]
:D

C'est une proposition à caractère séquesuel que tu lui fais là ? Image not found or type unknown

:arrow:

Bon je Image not found or type unknown retrouve ceux qui y sont déjà (et ils sont nombreux ...)

Par **jeeecy**, le **09/01/2006** à **12:46**

[quote="Talion":3nfueovu][quote="Yann":3nfueovu]En plus l'éléphant ça devrait te plaire...[/quote:3nfueovu]

:D

C'est une proposition à caractère séquesuel que tu lui fais là ? Image not found or type unknown [quote:3nfueovu]

on n'en est pas encore là avec Yann

par contre c'est pour cela

[img:3nfueovu]http://jeeecy.free.fr/elephant.jpg[/img:3nfueovu]

Par **Talion**, le **09/01/2006** à **13:34**

Attends attends Dossier là !

:D

Ce sont des membres du site en photo ? Image not found or type unknown

:roll:

(celui de gauche semble moins motivé que celui de droite tout de même Image not found or type unknown)

Par **jeeecy**, le **09/01/2006** à **13:36**

a gauche => moi

a droite => Yann

Par **Talion**, le **09/01/2006** à **13:40**

:)

Hannnn...ça fait tout drôle de vous voir Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **09/01/2006** à **14:08**

JC aime les éléphants, et pour le côté [quote:17bqdwq6]séquesuel[/quote:17bqdwq6] montre

nous ton string JC!!!! Image not found or type unknown

Et pour ceux qui veulent des photos il faut aller sur le site dans la partie rencontres juristudiant. Il y a des photos de tout le monde, même de Moko et Mathou!

Par **Talion**, le **09/01/2006** à **14:24**

[quote="Yann":tsk5yzis]Et pour ceux qui veulent des photos il faut aller sur le site dans la partie rencontres juristudiant. Il y a des photos de tout le monde, même de Moko et Mathou![/quote:tsk5yzis]

Il ne faut pas me le dire deux fois

:D

Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **09/01/2006** à **15:54**

:lol:

[quote="Yann":vo262jr4] montre nous ton string JC!!!!!! [img alt="Image not found" data-bbox="565 225 645 235"/> [quote:vo262jr4]
la faut payer cher!!!

Par **Cynthia**, le **09/01/2006** à **16:17**

[color=blue:v91tajne]je vois que tu es connectée au forum candix
comment s'est passé ton épreuve ??? [/color:v91tajne][color]

Par **candix**, le **09/01/2006** à **16:47**

:D

le civil ? je sais pas [img alt="Image not found" data-bbox="255 515 335 525"/> j'ai lu le sujet de dissert :

l'origine juridique du droit au nom

:D

j'ai fait : Bon bah suivant [img alt="Image not found or type unknown" data-bbox="300 625 500 635"/>

c'est pas que je savais pas quoi mettre sur le nom(je connaissais mon cours par coeur) mais
la formulation du sujet m'a paru suspecte alors plutot que de me planter de maniere sur j'ai

préfééré prendre le sujet ou je risquais de me planter de maniere moins sure [img alt="Image not found or type unknown" data-bbox="755 735 955 745"/>

et toi ?

Par **Cynthia**, le **09/01/2006** à **16:56**

moi le droit civil je l'ai deja validé

:))

Image not found or type unknown
amen

tu as pris quoi comme sujet du coup?

[size=59:38v1nkvu]c'est qui ta prof en droit civil?[/size:38v1nkvu]

Par **candix**, le **09/01/2006** à **17:03**

:))

[quote="Cynthia":2cc6b69c]moi le droit civil je l'ai déjà validé Image not found or type unknown amen

tu as pris quoi comme sujet du coup?

[size=59:2cc6b69c]c'est qui ta prof en droit civil?[/size:2cc6b69c][[/quote:2cc6b69c]

le commentaire d'arrêt sur Claire Chazal, une histoire d'atteinte au droit au respect de la vie privée et au droit à l'image sur son fils

ma prof c'est madame Geninet

pour ceux que ça intéresse

<http://www.avocatparis.org/Eannuaire/De ... px?id=2581>

Par **Cynthia**, le **09/01/2006** à **17:05**

:))

ahh c'est basique ça le respect de la vie privée Image not found or type unknown

:))

sinon pour madame Geninet, je m'abstiendrai de faire un commentaire Image not found or type unknown car parfois

vaut mieux se taire